



Règlement

Parcours GO

1. Fonds d'aide aux projets: GO

- **Bénéficiaires:**

Artistes ou groupes musiques actuelles en développement ou professionnels

- **Contenu du dispositif:**

Aide financière pour un projet plafonnée à 5000€

- **Soutien pour:**

1. Enregistrement sonore et/ou vidéo : clip ou live
2. Soutien à la promotion : attaché de presse, epk
3. Tour support
4. Résidence
5. Formation
6. Equipement, matériel
7. etc.

- **Critères de recevabilité:**

1. Être normand (résider en région pour au moins la moitié des membres)
2. Avoir une structure juridique support (association du groupe, label, tourneur, etc.)
3. Avoir un répertoire constitué de compositions originales et représentant au moins 45 minutes (les créations originales et réarrangements seront appréciés selon l'esthétique musicale)
4. Présenter au minimum 3 titres audio enregistrés de moins de 3 ans
5. Avoir une visibilité régionale/nationale (sur scène, sur les réseaux sociaux/le web, dans les médias, etc.)
6. Faire preuve d'une démarche de structuration avérée (travail en réseau, entourage professionnel, rémunération, visibilité, etc.)

- **Modalités et critères de sélection:**

La sélection se fait sur dossier et écoute des extraits musicaux par un jury professionnel.

Les principaux critères de sélection sont:

1. La proposition artistique et/ou l'expérience scénique
2. L'artiste ou le groupe devra afficher une stratégie de développement sur l'année, comportant un projet d'actualité prédominant, cohérent dans le processus de développement professionnel
3. L'artiste/le groupe devra faire preuve d'une actualité signifiante (tourné, sortie de support, etc.)
4. L'artiste/le groupe devra bénéficier d'une visibilité régionale voire nationale
5. L'artiste/le groupe devra faire preuve de relation(s) partenariale(s) avec des structures régionales et réseaux professionnels du secteur musical
6. La présentation d'un budget équilibré et cohérent

- **Critères d'appréciation:**

Une attention particulière sera portée à l'ancrage territorial des artistes et de leurs projets

- **Le jury**

Il est constitué de professionnels normands des musiques actuelles (chargés d'accompagnements, développeurs d'artistes, programmeurs, etc.) et de représentants des institutions partenaires du dispositif (région, Drac, départements et ville de Caen).

- **Calendrier:**

Appel à candidature: 25 juin au 30 juillet

Commission: septembre 2018

- **Contacts :**

startandgo@le-far.fr ou accompagnement@le-far.fr